

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 septembre 2012

CRÉATION DES EMPLOIS D'AVENIR - (N° 148)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 171

présenté par
M. Tardy

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 6, supprimer les mots :

« un caractère d'utilité sociale ou ayant ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le critère de l'utilité sociale d'une activité est particulièrement flou, ce qui peut poser des problèmes dans l'application du dispositif.